

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2548

20 octobre 2011

SOMMAIRE

Agence Générale ORIGER S.à r.l.	122300	Oceal Resource Management	122280
Alfamar Investments S.à r.l.	122303	Opportunité Luxembourg S.A.	122280
Astrid Luxembourg S.à r.l.	122272	Opportunité Luxembourg S.A.	122281
A.S. Watson Investments S.à r.l.	122278	PEP ESP S.à r.l.	122281
Baitek Nordic Real Estate S.à r.l.	122291	PEP GCO Co-Invest S.à r.l.	122281
CitCor Wannsee I Sàrl	122258	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l.	122288
CitCor Wannsee I Sàrl	122258	Quadra Estate S.à r.l.	122288
CMB S.à r.l.	122301	Quadra Estate S.à r.l.	122289
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l.	122259	Quadra Estate S.à r.l.	122289
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l.	122258	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	122290
CPI Atlantis S.à r.l.	122261	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	122291
CPI Atlantis S.à r.l.	122261	Quadra Hamburg 2 S.à r.l.	122291
CPI Atlantis S.à r.l.	122262	Quadra Hamburg S.à r.l.	122290
CPI Atlantis Super TopCo Sàrl	122279	Quadra Hamburg S.à r.l.	122289
CPI Atlantis Super TopCo Sàrl	122278	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	122299
CPI Atlantis TopCo S.à r.l.	122279	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	122300
Crèche l'Île au Trésor S.à r.l.	122259	Quadra Kaiserslautern S.à r.l.	122300
DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition	122278	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	122301
Décor Peinture S.A.	122279	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	122301
European Middle East Investment Corpo- ration S.A.	122304	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	122302
Fund Platform Group	122281	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	122302
Générale Plastique Sàrl	122280	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	122303
Générale Plastique Sàrl	122280	Quadra Mainz Telekom S.à r.l.	122302
Global Bond Series X, S.A.	122262	Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	122303
		Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	122304
		Quadra Mainz Volkspark S.à r.l.	122304
		Uvita S.A., SPF	122290

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings Sàrl

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122872/18.

(110140275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122873/18.

(110140751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 105.313,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.514.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 1^{er} Août 2011

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:

- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122879/18.

(110140291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 105.313,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.514.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au
50 New Bond Street
Londres, W1S 1BJ
Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122880/18.

(110140556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Crèche l'Île au Trésor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2162 Luxembourg, 12, Am Haff.

R.C.S. Luxembourg B 163.204.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Madame Sandra RODRIGUES LOUREIRO, aide-éducatrice, née à Ettelbruck, le 16 octobre 1977, demeurant à L-2628 Luxembourg, 57, rue des Trévires;

2.- Madame Eva FERNANDES DA ROCHA, rééducatrice en psychomotricité et éducatrice diplômée, née à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant à L-2714 Luxembourg, 13, rue du Fort Wallis.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CRECHE L'ILE AU TRÉSOR S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Madame Sandra RODRIGUES LOUREIRO, aide-éducatrice, née à Ettelbruck, le 16 octobre 1977, demeurant à L-2628 Luxembourg, 57, rue des Trévires, cinquante parts sociales,	50
2.- par Madame Eva FERNANDES DA ROCHA, rééducatrice en psychomotricité et éducatrice diplômée, née à Luxembourg, le 30 juillet 1977, demeurant à L-2714 Luxembourg, 13, rue du Fort Wallis, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réelles de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus énumérées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2162 Luxembourg, 12, am Haff.
- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Eva FERNANDES DA ROCHA, préqualifiée.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sandra RODRIGUES LOUREIRO, Eva FERNANDES DA ROCHA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 août 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011124483/90.

(110142167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.644,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.209.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122881/18.

(110140188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.644,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.209.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CPI Atlantis TopCo S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122882/18.

(110140208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 190.644,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.209.

Extrait des résolutions de l'associé du 1^{er} Août 2011

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122883/18.

(110140283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.042.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of August.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Arhes, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands and having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands (the Shareholder), registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34363372, duly represented by Karolina Szpinda, maître en droit, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam (The Netherlands) on August 12th, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Global Bond Series X, S.A." (the Company). The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by

sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way.

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks. The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form. A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg Civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in December of each year at 5:00 p.m. (CET). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature. Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Supervisory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several supervisory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, a statutory auditor (réviseur d'entreprises). The supervisory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The supervisory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The supervisory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins today and ends on September 30th, 2012.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three) directors.
2. The following persons are appointed as directors:
 - Jorge Perez Lozano, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on August 17th, 1973 in Mannheim (Germany);
 - Florence Rao, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on October 10th, 1975 in Troyes (France); and
 - Erik van Os, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, born on February 20th, 1973 in Maastricht (The Netherlands).

3. That the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2016.

4. That the address of the registered office of the Company is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. That KPMG AUDIT, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered with office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 103.590 and belonging to the Luxembourg institute of auditors (Institut des réviseurs d'entreprises) is appointed as approved statutory auditor of the Company for a period ending at the General Meeting approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Arhes, une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas (l'Actionnaire) inscrite à la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34363372 et ici dûment représentée par Karolina Szpinda, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas) le 12 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Global Bond Series X, S.A.» (ci-après, la Société). La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention ou la propriété de titres, de créances et de tous biens ou actifs (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou les risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de décembre de chaque année à 17.00 heures (HEC). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire. Un membre du Conseil d'Administration peut

représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature. L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de

l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2012.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Jorge Pérez Lozano, ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne);
 - Florence Rao, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 10 octobre 1975 à Troyes (France); et
 - Erik van Os, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas).
3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.
4. Le siège social de la société est fixé au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
5. KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, et membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes statutaires de la Société pour l'année se terminant au 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Szpinda et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2011. LAC/2011/37162. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011119402/572.

(110137168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Astrid Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 163.082.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Astrid Holding Guernsey Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 53714,

represented by Mr. Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 3 August 2011.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company, société à responsabilité limitée, and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (hereafter the "Company"), société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the "Law") as well as by the present articles (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the Company is "Astrid Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees, granting of securities over assets or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, commercial and industrial operation whether related to real estate assets or otherwise, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the Company is fixed at one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK.- 120,000) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) parts of one Swedish Krona (SEK.- 1) each.

Art. 8. The sole participant can freely transfer parts, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers are appointed they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be participants. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company, except those expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of participants.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

In case of urgency, written resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the

other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted, in general meeting or by way of circular resolutions, by vote of participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 13. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Varia

Art. 15. All matters not mentioned in the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:
Astrid Holding Guernsey Limited, prenamed one hundred and twenty thousand parts 120,000 parts
TOTAL: one hundred and twenty thousand parts 120,000 parts

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of one hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK.-120.000).

The amount of twenty thousand Swedish Kronor (SEK.- 120.000) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- 2) Have been elected managers (gérants) of the Company for an undetermined term:
 - a) Karl Heinz Horrer, manager, born on August 19, 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - b) Eola Änggård Runsten, director, born on September 11, 1965 in Danderyd, Sweden with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - c) Michael Newton, director, born on January 4, 1976 in Guernsey (Channel Islands), with professional address at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA,
 - d) Andreas Demmel, manager, born on April 11, 1969 in Munich, Germany, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; and
 - e) Ganash Lokanathen, manager, born on July 5, 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le quatre août.

Pardevant Maître Francis KESSELLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Astrid Holding Guernsey Limited, une limited liability company, constituée sous les lois de Guernsey ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, GY1 3RA, étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 53714,

représentée par M. Frédéric LEMOINE, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 03 août 2011.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts. (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "Astrid Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties, l'octroi de sûretés sur des actifs ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et des certificats.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles relatives à des biens immobiliers ou autres qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. - Capital- Parts

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille Couronnes Suédoises (120.000.- SEK) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une Couronne Suédoise (1.- SEK) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 9. Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder aux paiements d'acomptes sur dividendes sous réserve que les comptes intermédiaires soient dressés montrant que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une assemblée dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire. De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 11. L'associé unique exercera tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées, en assemblée générale ou par la voie de résolutions circulaires, par vote d'associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social émis.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Titre V. - Année sociale - Profits - Réserves

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus après paiement de toutes les charges, dettes et dépenses résultant de la liquidation, servent au remboursement des apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le surplus final sera distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. - Varia

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Astrid Holding Guernsey Limited, prénommée cent vingt mille parts sociales 120.000

TOTAL: cent vingt mille parts sociales 120.000

Les parts ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cent vingt mille Couronnes Suédoises (120.000.- SEK).

Le montant de cent vingt mille Couronnes Suédoises (120.000.- SEK) est par conséquent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Karl Heinz Horrer, gérant, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg;
 - b) Eola Ånggård Runsten, administrateur, née le 11 septembre 1965, à Danderyd, Suède avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg;
 - c) Michael Newton, administrateur, née le 4 janvier 1976, à Guernesey (Iles Anglo-Normandes), avec adresse professionnelle à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA;
 - d) Andreas Demmel, gérant, né le 11 avril 1969, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg; et
 - e) Ganash Lokanathen, gérant, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2011. Relation: EAC/2011/10746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011119810/302.

(110138088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition, Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarriere.

R.C.S. Luxembourg B 25.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122903/10.

(110140657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 initialement enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14/06/2011 sous la référence L110091003.05 et ont été redéposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en ce 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122967/12.

(110141028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

CPI Atlantis Super TopCo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 148.535,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

Extrait des résolutions des associés du 1^{er} Août 2011

Les associés de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Stuart Rothstein en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Fess Wofse, né le 22 Juin 1969 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats Unis D'Amérique.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122884/18.

(110140182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis Super TopCo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 148.535,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au
50 New Bond Street
Londres, W1S 1BJ
Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122885/18.

(110140547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis TopCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CPI Atlantis Super TopCo S.à r.l.
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122887/18.

(110140200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue de Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 69.408.

—
Extrait du Procès-verbal de l'A.G.O. du 30 Juin 2011:

1. d'acter la révocation de Mme Novais de ces fonctions de commissaires aux comptes a partir du 01/01/2011.
2. d'acter la nomination de M. David BENIZRI, comptable, né à Ixelles (Belgique), le 27 mars 1975, demeurant à L-7213 BERELDANGE, 19 Am Becheler L-7213 Bereldange, à la fonction de commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2017.
3. Reconduction des mandats des administrateurs comme suit:
La société Daidi Immobilière SA (ex DAIDI SA) jusqu'à l'AGO de 2017
M. Paulo VIEIRA ANTUNES jusqu'à l'AGO de 2017
M. Luis VIEIRA PINTO jusqu'à l'AGO de 2017
4. Reconduction de M. Luis VIEIRA PINTO en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'AGO de 2017.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
 Pour la Société
 Signature

Référence de publication: 2011125676/21.

(110144163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Générale Plastique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
 R.C.S. Luxembourg B 24.474.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122912/10.

(110140564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Générale Plastique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
 R.C.S. Luxembourg B 24.474.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122913/10.

(110140565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
 R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 juin 2011

1. Démission d'un administrateur

Le conseil d'administration est informé de la démission de M. Serge Fouchet de son poste d'administrateur, de même que de son poste de délégué à la gestion journalière.

Pour la société
 M. Hervé Coque

Référence de publication: 2011122919/13.

(110140169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Oceal Resource Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
 R.C.S. Luxembourg B 89.635.

Il résulte d'une cession de parts en date du 30.08.2011, que la répartition du capital social est dorénavant la suivante:
 LOCINVEST S.A., Société Anonyme,

avec siège social à L-1273 Luxembourg,

19, rue de Bitbourg,

inscrite au RCS Luxembourg sous le n°B71220 80 parts

PV INVEST S.A., Société Anonyme,

avec siège social à L-1273 Luxembourg,

19, rue de Bitbourg,

inscrite au RCS Luxembourg sous le n°B139495 20 parts

TOTAL: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.09.2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011125390/21.

(110144345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 avril 2011

1. Nomination d'un administrateur délégué à la gestion journalière

Le conseil d'administration a décidé de nommer M. François Metzler, demeurant à 99, route de Trèves L- 2630 Luxembourg, au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière.

Pour la société

M. Hervé Coque

Référence de publication: 2011122920/13.

(110140169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

PEP ESP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.395.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122923/10.

(110140644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

PEP GCO Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.764.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122924/10.

(110140643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

FPG, Fund Platform Group, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 8.853.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 14th day of July,

Between the undersigned, acting as founding members:

- Fund Channel SA, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Moventum SCA, 12 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg
- RBC Dexia Investor Services SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

and all those who will join them subsequently, is formed a non-profit association (the "Association") which will be governed by the law of 21 April 1928 on non profit associations and foundations, as amended, and by the following statutes (the "Statutes"):

Title I. - Name, Registered office, Duration, Purpose

Art. 1. Name, Registered office and Duration.

(1) The Association is constituted under the name of "Fund Platform Group", known in abbreviated form as "FPG".

(2) The registered office of the Association is in the Grand Duchy of Luxembourg. It is at present located at rue Erasme 12, L-1468 Luxembourg in the offices of the ABBL Association des Banques et Banquiers Luxembourg. The possible transfer of location must be decided by a resolution of the board of directors.

(3) The Association is set up for an indefinite period.

(4) The Association may, at its own discretion, use either its full name or its abbreviated name.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Association is the following:

(1) To ensure coordination between all the Fund Distribution Platforms worldwide and work at the protection and development of the professional interests of the integrity of the industry;

(2) To build relationships and promote understanding between all shareholders in the global fund distribution platform business;

(3) To establish high professional standards and facilitate the efficient and secure distribution of investment funds to end investors;

(4) To be the voice of the fund platform industry;

(5) To take all actions which are, either directly or indirectly, conducive to the fulfilment of its purpose;

(6) To raise its voice through communication to and representation within the various regulatory bodies in Europe as well as any other international authority on matters with regard to the interest of the industry;

(7) To actively promote the interests of all its Members.

Title II. - Membership

Art. 3. Member Status. Three types of member status shall exist:

(1) Charter Members

The founding members of the Association are Charter Members. Other Charter Members may be admitted by unanimous decision adopted at a General Meeting, according to the rules laid down in article 4.

(2) Associate Members

An Associate Member may be any person, firm or corporation, government agency or other non-profit association or organization, engaged in financial sector activities and/or with an interest in the purpose of the Association. Associate Members may be invited to attend meetings of the Charter Members and may be heard at such meetings. Associate Members shall have no voting rights.

(3) Honorary Members

An Honorary Member (the "Honorary Member") shall be such person as the General Meeting shall nominate for that honor. Honorary Members shall not be obliged to pay an admission fee or an annual subscription fee. Honorary Members may be invited to attend meetings of the Charter Members and may be heard at such meetings. Honorary Members shall not be eligible to vote or to hold office in the Association.

Art. 4. Admission.

(1) The number of Charter Members is unlimited, but shall not be less than three.

(2) Is considered a Charter Member any credit institution, any other financial sector professional which act as Fund Distribution Platform of 3rd party funds by:

a) handling of trailer fees;

b) maintaining distribution agreements with Asset Managers;

c) having distributor status;

d) offering of value added service.

(3) The rights and obligations of Charter Members are identical.

(4) The admission of any other entity as a Charter Member is possible only by decision of the Board of Directors.

(5) The Admission Procedure requires that an application in writing must be made by anyone wishing to be admitted as a Member. The application must state:

a) the name, nature of business and place of business, which can be located in any country throughout the world;

b) that the applicant has read the Statutes of the Association and accepts and agrees to be bound thereby;

c) that the applicant qualifies under the Statutes of the Association; and

d) that the applicant agrees to pay its dues.

The admittance of Charter Members and/or Associate Member is recommended by the Board of Directors and decided by unanimous decision adopted at a General Meeting. In case of rejection of an application, the Board of Directors is not bound to indicate the reasons for such rejection.

Art. 5. Resignation and Exclusion.

(1) Any Member is entitled to resign from his capacity of Member by giving three months advance notice. A resignation must be notified by registered letter to the Board of Directors. The said letter forfeits any claim to the amount of subscription due or paid by the resigning Member for the year in which the resignation occurs.

(2) Failure to observe the requirements of the Statutes or of the Internal Rules of Procedure of the Association, in particular the non payment of the annual membership shall constitute grounds for exclusion with immediate effect. In the event of breach of the ethical principles of the profession or of the statutory obligations, the General Meeting, acting by a majority of two-thirds of the votes present or represented, may decide to exclude a Member.

(3) Can be excluded any Member who has committed some act prejudicial to the interest of the Association.

(4) The Member who has either resigned or been excluded and his successors-in-title have no rights in the corporate assets of the Association and they cannot claim any accounts, cause seals to be affixed, require an inventory or seek reimbursement of contributions already paid.

Title III. - General meeting

Art. 6. Meetings.

(1) The General Meeting consists of all the Members.

(2) The General Meeting is convened at least once each year in the second quarter of the calendar year. It may also be convened by the Board of Directors whenever the latter considers this necessary or when 20% of the Members so request.

(3) The General Meeting is chaired by the Chairman of the Board of Directors of the Association or, in his absence, by one of the Vice-Chairmen of the Board of Directors or, failing that, by the oldest Charter Member.

(4) Invitations stating the agenda are sent in writing to each Member not less than 15 days before the date of the meeting. In urgent cases, a General Meeting may be convened at shorter notice.

Art. 7. Terms of reference.

(1) The General Meeting elects the Board of Directors and has sole power to dismiss the Members of the Board of Directors.

(2) A report on activities in the previous year is presented to the General Meeting, together with reports by the Chairmen of the different working groups and auditors.

(3) The General Meeting takes note of the statements of account for the financial year, approves them and adopts the annual budget.

(4) The General Meeting determines the annual contribution to be paid by each Member for the forthcoming financial year on the basis of the established budget. This contribution shall not exceed 10,000 Euros.

(5) The General Meeting appoints two auditors for a one-year term of office which is renewable.

(6) The General Meeting adopts the rules of procedure of the Association and the admission criteria.

(7) The General Meeting may amend the Statutes of the Association in compliance with the statutory provisions.

Art. 8. Procedure - Votes.

(1) The General Meeting convened in ordinary session is regularly constituted, regardless of the number of Members present or represented.

(2) It may only deliberate on the items, which appear on its agenda.

(3) Any Member may appoint any other Member as a proxy holder to represent him at the General Meeting.

No Member may hold more than ten proxies.

(4) Each Member has one vote.

(5) Resolutions are validly adopted by a majority of votes present or represented.

(6) Resolutions of the General Meeting are recorded in the register, which is kept at the head office. They are brought to the attention of Members in writing. Any Member and any third party who gives evidence of a legitimate interest may ask for experts from the records made in the register.

Art. 9. Annual accounts and Budget.

(1) The financial accounts of the preceding year and the budget for the forthcoming year must be submitted to the Annual General Meeting for approval.

(2) The financial year shall coincide with the calendar year.

(3) An independent auditor should be appointed for each calendar year.

Title IV. - Board of Directors

Art. 10. Composition.

(1) The Association is administered by a Board of Directors consisting of not less than three Charter Members and not more than 15 Charter Members who are elected by the General Meeting for a term of office of three years.

(2) The electoral procedure for the Board of Directors is provided in the Rules of Procedure.

Votes are taken by secret ballot. However, If the number of candidates does not exceed the number of positions to be provided, the Chairman may ask for the vote to be taken by a show of hands.

Each Member has as many votes as there are positions to be provided.

Each Member can be represented by one director only.

However, the institution from which the Chairman of the Board of Directors is drawn is granted a seat as an observer on the Board of Directors without voting rights in order to represent the interests of the institution from which the Chairman is drawn.

(3) Outgoing directors may be re-elected.

(4) If one or more directors' seats are vacant, the Board of Directors continues to exercise its powers until the next General Meeting, provided that the Board still has the requisite minimum number of directors.

(5) Directors perform their duties without remuneration. Any costs incurred in the exercise of the function of a Charter Member of the Board of Directors of FDPA will be refunded by the Association after seeking the agreement of the Board of Directors. Refunds will be made on the basis of expense accounts with supporting documents.

Art. 11. Chairman - Vice-Chairman. The Board of Directors selects from among its Charter Members a Chairman and may select one or more Vice-Chairmen for a term of office which shall not exceed three years, only one renewal being possible for the post of Chairman.

(2) The Chairman's office is unpaid. Costs incurred will be refunded in full by the Association. Refunds will be based on expense accounts with supporting documents.

Art. 12. Powers.

(1) The Board of Directors manages the business of the Association and represents it in all court proceedings and for other purposes. It has the most extensive possible powers to perform all administrative acts and make all dispositions concerning the Association.

(2) The Board of Directors convenes and organizes the General Meetings and implements its decisions.

(3) It may, under its own responsibility, delegate special powers of a specific nature to one or more of its Charter Members or to third parties.

(4) It submits the accounts of the last financial year and the budget for the next financial year to the General Meeting for its approval.

(5) The above list is given for guidance only and is not exhaustive.

Art. 13. Commitment to third parties.

(1) The Chairman of the Board of Directors may, by an individual signature, commit the Association financially in an amount not exceeding 5,000 Euros.

(2) In all other cases, the Association is validly committed in relation to third parties by the joint signatures of the Chairman of the Board of Directors and one director and, in the absence of the Chairman, by the joint signatures of the Vice-Chairman of the Board of Directors and one Director, without prejudice to all the special powers conferred by the Board of Directors.

Title V. - Dissolution of the Association

Art. 14. Use of assets.

(1) If the Association is wound up, either voluntarily or by judicial action, the General Meeting decides what is to be done with the assets of the former Association.

Art. 15. Dissolution.

(1) In the event of dissolution of the Association, the General Meeting convened for that purpose shall, if necessary, appoint liquidators, determine their powers and decide on the destination of the assets of the dissolved Association, following discharge of its liabilities.

(2) It shall allocate such assets to another institution or entity the object and purpose of which is as closely in line as possible with the purpose for which the dissolved Association was set up.

Title VI. - Miscellaneous

Art. 16.

(1) Rules of procedure define the procedures and arrangements for the organization and working of the Association. These rules are drawn up and amended by the Board of Directors and submitted to the General Meeting for its approval.

(2) For all cases not covered by the Statutes, the law of 21 April 1928 as amended on Associations and non-profit foundations shall apply.

Signatures.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Dans l'année deux mille onze, à la quatorzième journée de juillet. Entre les signataires, agissant en tant que Membres Fondateurs:

- Fund Channel SA, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Moventum SCA, 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- RBC Dexia Investor Services SA, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

et tous ceux qui vont les joindre ultérieurement, est créée une association sans but lucratif («l'Association»), régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ainsi que par les statuts ci-après (les «Statuts»):

Chapitre I^{er} - Nom, Adresse, Durée & Objectifs

Art. 1^{er}. Nom, Adresse & Durée.

- (1) L'Association est créée sous le nom de «Fund Platform Group», et est connue sous l'abréviation «FPG».
- (2) L'Association est enregistrée au Grand-duché du Luxembourg avec adresse officielle à rue Erasme 12, L-1468 Luxembourg aux locaux de l'ABBL, Association des Banques et Banquiers, Luxembourg. Tout changement d'adresse doit être décidé par une résolution du Conseil d'Administration.
- (3) L'Association est établie pour une période illimitée.
- (4) L'Association a le libre choix d'utiliser, ou bien son nom en entier, ou le nom dans sa forme abrégée.

Art. 2. Objectifs. L'objectif de l'Association est septuple:

- (1) Assurer la coordination entre toutes les Plateformes de Distribution de Fonds au niveau mondial et contribuer à la promotion et à la protection des intérêts professionnels de l'industrie;
- (2) Etablir des relations et promouvoir la compréhension entre un réseau de professionnels dans le domaine de la distribution de fonds;
- (3) Etablir des standards de marché afin de mettre en place une distribution de fonds effective et sécurisée pour l'investisseur final;
- (4) Apparaître comme porte-parole de l'industrie de plateformes de fonds;
- (5) Mettre en place les plans d'actions qui, de manière directe ou indirecte, permettent de réaliser ses objectifs;
- (6) Représenter et manifester les intérêts de l'industrie devant les différentes institutions gouvernementales ou européennes ainsi que devant diverses autres institutions internationales;
- (7) Promouvoir activement les intérêts de tous ses Membres.

Chapitre II - Affiliation

Art. 3. Statut des Membres. Trois catégories d'affiliation à l'Association sont envisagées:

(1) Membre Fondateur

Les trois Membres listés en première page sont des Membres Fondateurs. D'autres Membres Fondateurs ne peuvent adhérer à l'Association que par décision unanime lors de l'Assemblée Générale tel que stipulé dans l'article 4.

(2) Membre Associé

Toute personne, société ou toute institution gouvernementale ou toute autre organisation ou association sans but lucratif active dans le secteur financier et/ou ayant un intérêt quant aux objectifs de l'Association, est qualifiée de Membre Associé. Un Membre Associé peut être invité aux réunions des Membres Fondateurs et a le droit de prendre la parole lors de ces sessions. Cependant, un Membre Associé n'a pas le droit de vote.

(3) Membre Honoraire

Un Membre Honoraire peut être toute personne nommée par l'Assemblée Générale pour cet honneur. Un Membre Honoraire est exonéré de toute cotisation annuelle ou de frais d'adhérence. Un Membre Honoraire peut être invité aux réunions des Membres Fondateurs et a le droit de prendre la parole lors de ces sessions. Cependant, un Membre Honoraire n'a ni de droit de vote, ni la possibilité de participer activement dans l'activité quotidienne de l'Association.

Art. 4. Admission.

- (1) Un nombre illimité de Membres Fondateurs peuvent coexister, mais leur nombre ne doit pas être inférieur à trois.
- (2) Peut être Membre Fondateur, toute institution financière, ou tout autre PSF, offrant des services de distribution de fonds de tiers en:
 - a) dénouant des paiements de rétrocessions;
 - b) maintenant des contrats de distribution avec des promoteurs de fonds;

- c) ayant un statut de distributeur de fonds;
- d) proposant des services à valeur ajoutée.

(3) Tout Membre Fondateur est sujet aux mêmes droits et obligations.

(4) L'admission de tout nouveau Membre Fondateur n'est possible qu'après décision du Conseil d'Administration.

(5) La procédure d'affiliation exige qu'une demande écrite doive être soumise à l'Association par toute entité désirant adhérer à FPG. Cette demande écrite doit contenir les éléments suivants:

- a) le nom, l'activité économique principale ainsi que le domicile, qui peut être dans n'importe quel pays du monde;
- b) le demandeur a lu et approuvé les Statuts de l'Association et se soumet aux règles prescrites;
- c) le demandeur est admis d'adhérer à l'Association selon les critères définis par les Statuts;
- d) le demandeur doit accepter de payer les cotisations.

L'adhésion de nouveaux Membres Fondateurs et/ou Membres Associés est suggérée par le Conseil d'Administration et votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale. En cas de refus d'affiliation, le Conseil d'Administration n'est pas tenu de communiquer les raisons du rejet.

Art. 5. Démission et Exclusion.

(1) Tout Membre ne peut démissionner de l'Association qu'après le respect d'un préavis de trois mois. Une démission nécessite l'envoi d'une lettre recommandée au Conseil d'Administration de l'Association. Cette lettre enlève tout droit de réclamer le montant de la cotisation annuelle prélevée pour l'année en cours à laquelle la démission va avoir lieu.

(2) En cas de non-respect des dispositions des Statuts ou des règles stipulées dans les Procédures de l'Association, et en particulier le refus de paiement des cotisations annuelles, peut provoquer l'exclusion à effet immédiat de l'Association. En cas de violation de principes éthiques et moraux ou des règles statutaires, l'Assemblée Générale peut exclure un Membre par un vote à la majorité des deux-tiers.

(3) Tout Membre ayant commis un acte préjudiciable aux intérêts de l'Association peut être exclu.

(4) Tout Membre ayant démissionné ou étant exclu de l'Association n'a droit à aucune compensation ou un dédommagement quelconque. De la même manière il ne peut pas réclamer le remboursement de cotisations annuelles antérieures.

Chapitre III - Assemblée Générale

Art. 6. Assemblée Générale Ordinaire.

(1) L'Assemblée Générale rassemble tous les Membres de l'Association.

(2) L'Assemblée Générale convoque les Membres au moins une fois par année et ceci avant la fin du deuxième trimestre de l'année calendaire. Une Assemblée générale extraordinaire peut se dérouler suite à une décision du Conseil d'Administration ou si 20% des Membres de l'Association le réclament.

(3) L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en absence du Président, par l'un des Vice-présidents du Conseil d'Administration, ou, en absence de ces derniers, par le plus ancien des Membres Fondateurs.

(4) L'agenda de l'Assemblée Générale doit être communiqué par écrit au moins 15 jours avant la tenue de la réunion. En cas d'urgence, une Assemblée Générale extraordinaire peut convoquer les Membres sans respect du délai de 15 jours.

Art. 7. Code.

(1) L'élection du Conseil d'Administration fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale qui détient le pouvoir exclusif de dispenser les Membres de leur fonction dans ledit Conseil.

(2) Un rapport d'activités de l'année précédente est soumis à l'Assemblée Générale. Les Présidents de chaque groupe de travail doivent présenter à l'Assemblée Générale un rapport spécifique à leur objectif.

(3) L'Assemblée Générale vérifie et valide les extraits de compte de l'année financière avant d'approuver le budget annuel.

(4) L'Assemblée Générale détermine la cotisation annuelle payable par les Membres pour l'année financière suivante et ceci sur base du budget fixé au préalable. Cette cotisation ne doit pas dépasser les 10,000 Euros.

(5) L'Assemblée Générale nomme deux auditeurs pour une période d'une année à mandat renouvelable.

(6) L'Assemblée Générale stipule sur les Procédures de l'Association ainsi que sur les critères d'admission de FPG.

(7) L'Assemblée Générale a le pouvoir de modification des Statuts de l'Association conformément aux dispositions statutaires.

Art. 8. Procédure & Vote.

(1) L'Assemblée Générale ordinaire est convoqué régulièrement et ceci indépendamment du nombre de Membres présents ou représentés.

(2) Ne peut être délibéré que les sujets figurant sur l'agenda.

(3) Chaque Membre peut être représenté par un autre Membre de son choix lors de l'Assemblée Générale. Un seul Membre ne peut représenter plus que dix autres Membres.

- (4) Chaque Membre dispose d'un seul vote.
- (5) Toute résolution est validée par la majorité des votes présents ou représentés.
- (6) Toute résolution stipulée par l'Assemblée Générale est inscrite dans le registre détenu dans le siège de l'Association. Les Membres sont informés en écrit de ces nouvelles dispositions et peuvent le cas échéant demander un extrait dudit registre.

Art. 9. Comptabilité et Budget.

- (1) Les comptes annuels de l'année précédente ainsi que le budget pour l'année suivante doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle.
- (2) L'année financière correspond à l'année civile.
- (3) Un auditeur indépendant est désigné pour chaque année calendaire.

Chapitre IV - Conseil d'Administration

Art. 10. Composition.

- (1) L'Association est gouvernée par un Conseil d'Administration composé par au moins trois et au maximum quinze Membres Fondateurs. Ils sont élus pour une période de trois ans.
- (2) La procédure électorale du Conseil d'Administration est décrite dans les Procédures. Le Conseil d'Administration est élu par bulletin de vote anonyme.
Cependant, si le nombre de candidats est inférieur aux nombres de positions à pourvoir, le Président peut exiger un vote à main levée.
Chaque Membre dispose d'autant de votes qu'il y a des positions à pourvoir. Chaque Membre peut être représenté par un seul administrateur.
L'entité du Président du Conseil d'Administration dispose d'un siège additionnel en tant qu'observateur sans droit de vote afin de représenter les intérêts de l'entité au sein dudit Conseil d'Administration.
- (3) Les mandats des Membres du Conseil d'Administration sont renouvelables.
- (4) Le Conseil d'Administration continue à exercer ses fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, même en cas de plusieurs postes vacants. Cependant, un nombre minimal d'administrateurs doit être garanti pour l'exercice convenable de ses dispositions.
- (5) Les Membres du Conseil d'Administration exercent leur fonction sans avoir droit à une rémunération pécuniaire quelconque. Les coûts associés à l'exercice de leur fonction sont remboursés après décision du Conseil d'Administration. Les remboursements ne sont entrepris que sur présentation des pièces justificatives.

Art. 11. Président & Vice-président.

- (1) Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi les Membres Fondateurs de l'Association et peut à sa propre discrétion élire un ou plusieurs Vice-présidents. Les mandats de Président et Vice-président sont limités à une période de trois années et le poste de Président n'est renouvelable qu'une seule fois.
- (2) Le Président exerce ses fonctions sans avoir droit à une rémunération pécuniaire. Les dépenses éventuelles sont remboursées uniquement sur base des pièces justificatives.

Art. 12. Pouvoir.

- (1) Le Conseil d'Administration gère l'activité de l'Association et représente celle-ci lors d'une éventuelle action en justice ainsi que lors de tout autre type de manifestation. Il a le pouvoir le plus étendu possible afin de gérer l'Association et de mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour un fonctionnement conforme de l'Association.
- (2) Le Conseil d'Administration organise et convoque les Membres à l'Assemblée Générale et implémente les décisions prises au cours de cette dernière.
- (3) Le Conseil d'Administration peut sous sa seule responsabilité déléguer certaines fonctions à un ou plusieurs Membres Fondateurs ou même à des tiers.
- (4) Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de l'année précédente et propose un budget pour l'année calendaire suivante à l'Assemblée Générale qui doit donner son accord.
- (5) La liste de pouvoirs présentée sous l'Article 12 n'est pas exhaustive et doit être considérée comme une simple recommandation.

Art. 13. Engagement envers des tierces personnes.

- (1) Le Président du Conseil d'Administration peut par sa simple signature engager l'Association financièrement pour un montant maximal de 5,000 Euros.
- (2) Sinon, l'Association ne peut s'engager à l'égard de tiers qu'avec la signature conjointe du Président du Conseil d'Administration et d'un administrateur et, dans l'absence du Président, qu'avec signature conjointe du Vice-président du Conseil d'Administration et d'un administrateur, sans préjudice quant aux pouvoirs spécifiques appartenant au Conseil d'Administration.

Chapitre V - Dissolution de l'Association

Art. 14. Utilisation de l'actif.

(1) En cas de dissolution de l'Association, volontaire ou par acte judiciaire, l'Assemblée Générale décide de l'affectation de l'actif de l'Association.

Art. 15. Dissolution.

(1) En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée Générale extraordinaire peut nommer des liquidateurs, déterminer leur pouvoir ainsi que décider de l'affectation de l'actif net de l'association liquidée.

(2) L'Assemblée Générale peut allouer l'actif à toute autre institution ou entité qui poursuit les mêmes objectifs ou des objectifs équivalents que ceux de l'Association liquidée, après décharge de ses obligations.

Chapitre VI - Divers

Art. 16.

(1) Les Procédures régissent l'organisation et la gestion quotidienne de l'Association. Ces règles sont définies et modifiables par le Conseil d'Administration et doivent être approuvées par l'Assemblée Générale.

(2) Pour tout ce qui n'est pas couvert par les Statuts, la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif s'applique.

(3) En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais des statuts, c'est le texte anglais qui fera foi.

Signatures.

Référence de publication: 2011124151/353.

(110141245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122925/10.

(110140638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CPI CPEH 2 S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122928/18.

(110140462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122929/18.

(110140464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.168.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122930/18.

(110140741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122931/18.

(110140377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur et administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 11 août 2011.

S. THEISEN.

Référence de publication: 2011122959/10.

(110140393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122932/18.

(110140401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.768.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122934/18.

(110140373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.768.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122935/18.

(110140413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Hamburg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.768.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg - Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122936/18.

(110140710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Baitek Nordic Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.011.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twelfth of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of Luxembourg SGG S.A., established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 65906,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 8, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BAITEK NORDIC REAL ESTATE S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at hundred fifty thousand Swedish Kronor (SEK 150.000.-), represented by fifteen thousand (15.000) shares in registered form with a par value of ten Swedish Kronor (SEK 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

The Board of Managers may choose a Secretary who does not need to be a member of the Board of Managers in order to sign all the minutes of the Board of Managers together with the Chairman.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager or by the joint signature of two B Managers.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, SGG S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all fifteen thousand (15.000) shares by contribution in cash, so that the amount of hundred fifty thousand Swedish Kronor (SEK 150.0000,-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michel LENOIR, employee, born on July 2, 1961, in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Harald CHARBON, employee, born on July 11, 1969 in Verviers (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr. Bassem DAHER, employee, born on October 21, 1983, in Kobayat (Lebanon), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Luxembourg SGG S.A., établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 421F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906, ici représentée Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BAITEK NORDIC REAL ESTATE S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent cinquante mille Couronnes Suédoises (SEK 150.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix Couronnes Suédoises (SEK 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

8.3 Le conseil de gérance a le pouvoir de nommer un secrétaire, gérant ou non, afin de signer tout procès-verbal des conseils de gérance au côté du Président

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe de deux Gérants de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Et à l'instant, SGG S.A., prédésignée et représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les quinze mille parts sociales par versement en espèces, de sorte que

la somme de cent cinquante mille Couronnes Suédoises (SEK 150.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961, à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Monsieur Bassem DAHER, employé privé, né le 21 octobre 1983, à Kobayat (Liban), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2011. LAC/2011/36913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118763/424.

(110136748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122937/18.

(110140358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Agence Générale ORIGER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 4, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.703.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011122968/15.

(110140835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122938/18.

(110140399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.172.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122939/18.

(110140690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au
50 New Bond Street
Londres, W1S 1BJ
Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122940/18.

(110140176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122941/18.

(110140394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 120.074.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011122986/15.

(110140832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.170.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122942/18.

(110140706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.169.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au

50 New Bond Street

Londres, W1S 1BJ

Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122943/18.

(110140174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.169.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122944/18.
(110140390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Alfamar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.484.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 13 novembre 2009 no L090174168.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011122974/12.
(110140833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Quadra Mainz Telekom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.169.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg - Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122945/18.
(110140702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.171.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au
50 New Bond Street
Londres, W1S 1BJ
Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122946/18.
(110140172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/09/2011.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

16, bd Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011127989/15.

(110146514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

Quadra Estate S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122947/18.

(110140387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Quadra Mainz Volkspark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.171.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122948/18.

(110140701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.
